

Décathlon par équipes

Challenge Guy Namurois

Règlement de participation :

1. Les équipes doivent OBLIGATOIREMENT se préinscrire via le formulaire disponible sur le site internet du RFCL.
 - a. *Les équipes doivent préciser (pour chaque participants) :*
 - i. *Le nom ;*
 - ii. *Le prénom ;*
 - iii. *La date de naissance ;*
 - iv. *La catégorie ;*
 - v. *Le numéro de dossard ;*
 - vi. *Les 3 épreuves choisies.*
 - b. *Les équipes doivent préciser*
 - i. *Le nom de leur équipe.*
2. La date limite de préinscription est fixée au mercredi 19/09/2018, 23h55.
3. Le décathlon est mixte, selon deux critères :
 - a. *Le sexe*
Les équipes doivent être OBLIGATOIREMENT composée selon la forme suivante :
 - i. *Homme – Homme – Femme*
 - ii. *Femme – Femme – Homme*
 - b. *Le club (facultatif)*
Les équipes peuvent être composées d'athlètes de clubs différents.
4. Chaque participant doit prendre part à :
 - a. *Une course*
 - b. *Un saut*
 - c. *Un lancer*

Le 1500m est un relais 3 x 500m.
5. Le décathlon par équipe est accessible à partir de la catégorie cadet(te)s.
6. L'épreuve des haies n'est pas accessible aux cadettes.
7. Les poids et hauteurs de haies sont adaptés en fonction de la catégorie de l'athlète.
8. Chaque équipe doit s'acquitter, lors de la confirmation, d'un droit de participation de 15€ (soit 5€ par personne).
9. Le calcul des points se fera sur base de la table de cotations des épreuves multiples.
10. Le calcul des points pour le 3 x 500m se fera sur base de la table hongroise, avec comme épreuve de calcul le 1500m féminin.
11. L'équipe vainqueur sera celle qui totalise le plus de points en fin de compétition.